



**Compte-rendu du Conseil Municipal
Du 9 Mars 2020**

L'an deux mille vingt, le 9 mars à vingt heures, les membres formant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JANS-CAPPEL se sont réunis en la Mairie sous la présidence de Monsieur César STORET, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été faite le 3 mars 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19.

Présents : Mesdames et messieurs, César STORET, Thierry DEQUIDT, Anne DEHEM, Éric DUFOUR, Martine TERRIER, Julien DEHEUNINCK, Carole DEKERVEL, Béatrice POUCHELLE, Delphine CHANTRY, Hélène GRIMBERT, Benoit DECROCK. Clotilde DELEPOUVE, Virginie BAILLIEUL, Didier DECONINCK, Cyril DODIN, Catherine DUME.

Absents excusés : Roland FOUCHER, Bruno BERNAERT, Marie ALLEGRE (pouvoir à Benoit DECROCK),

Secrétaire de séance : Benoit DECROCK.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 FEVRIER 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des modifications doivent être apportées au compte-rendu de la séance du 3 février 2020 qui était joint au rapport de présentation de la réunion.

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Par délibération n°2014-21 en date du 14 avril 2014, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22, le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions. Le Maire doit rendre compte de ses délégations à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

1) Commande publique :

N°	Date	Nature du marché	Titulaire	Montant HT
D2020-003	27/02/2020	Entretien des espaces verts - Lot n°1	LOVANHOP	3 625,00 €
D2020-004	27/02/2020	Entretien des espaces verts - Lot n°2	ORME ACTIVITES	5 030,00 €
		Entretien des espaces verts - Lot n°3		4 455,00 €
		Entretien des espaces verts - Lot n°4		2 750,00 €
		Entretien des espaces verts - Lot n°5		5 020,00 €
D2020-005	27/02/2020	Mission MOE Equipement multifonctionnel - Avenant n°1	GROUPEMENT BPLUSB	51 000,00 €

SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LA DGFIP POUR L'ADHESION AU SERVICE PAYFIP

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt de proposer le paiement des titres de recettes et des factures émises par la régie des produits communaux périscolaires et extrascolaires par carte bancaire,

Vu l'offre de service PayFIP proposée par la DGFIP,

Vu les projets de convention pour l'adhésion au service PayFIP proposé par la DGFIP,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adhésion au service PayFIP proposé par la DGFIP

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les conventions et tous les documents relatifs à l'adhésion au service PayFIP

PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avis favorable de la commission finances, budget,

Vu la délibération n° 2018-065 du 19 décembre 2018 actualisant le tableau des effectifs communaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**, à compter de ce jour de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- **CREATION** d'un poste de rédacteur à temps complet ;
- **ARRETER** le nouveau tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Filière/grade	Situation actuelle	Modification	Nouvelle situation
Filière administrative			
Rédacteur principal de 1 ^{ere} classe	1 temps complet		1 temps complet
Rédacteur		+ 1 TC	1 temps complet
Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	1 temps non complet 28/35e		1 temps non complet 28/35e
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1 temps non complet 28/35e		1 temps non complet 28/35e
Adjoint administratif	1 temps complet		1 temps complet
Filière animation			
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe Art L1224-3 du Code du Travail	1 temps complet		1 temps complet
Adjoint d'animation Art L1224-3 du Code du Travail	1 temps complet 1 temps non complet 28/35e		1 temps complet 1 temps non complet 28/35e
Filière médico-sociale			
A.T.S.E.M. principal de 2 ^e classe	1 temps non complet 28/35 ^e		1 temps non complet 28/35 ^e
A.T.S.E.M. principal de 2 ^e classe Art 3-3 5 ^o de loi du 26/01/84	1 temps non complet 28/35 ^e		1 temps non complet 28/35 ^e
Filière technique			
Agent de maîtrise	1 temps complet		1 temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	2 temps complets 1 temps non complet 29/35 ^e		2 temps complets 1 temps non complet 29/35 ^e
Adjoint technique	1 temps complet 1 temps non complet 7/35 ^e		1 temps complet 1 temps non complet 7/35 ^e

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « FERME 1900 »

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°2019-020 du 10 avril 2020 validant l'acceptation d'un don provenant de l'association « Ferme 1900 »,

Considérant que l'association Ferme 1900 doit faire face à des frais liés à la liquidation de ses activités,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder à l'association « Ferme 1900 » une subvention d'un montant de 400 €.
- **DIT** que ces crédits seront inscrits dans le budget primitif 2020 - article 6574

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE POUR L'ACQUISITION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les critères de répartition du produit des amendes de police,

Vu la proposition de la commission finances, budget,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition d'un radar pédagogique mobile,
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et tous documents relatifs à ces demandes.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE POUR LA CREATION DE 2 TRAVERSEES PIETONNES

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les critères de répartition du produit des amendes de police,

Vu la proposition de la commission finances, budget,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la réalisation de 2 traversées piétonnes rue de Bailleul et rue de Berthen,
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et tous documents relatifs à ces demandes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des résultats du compte administratif 2019 qui s'établissent ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	958 603,71 €
Recettes :	1 139 385,85 €
Soit un résultat net 2019 de :	180 782,14 €
Et un résultat cumulé de :	348 953,93 €

Investissement :

Dépenses :	472 788,27 €
Recettes :	249 941,84 €
Soit un résultat net 2019 de :	- 222 846,43 €
Et un résultat cumulé de :	- 120 366,09 €

Restes à réaliser 2019 (dép.) :	93 426,20 €
Restes à réaliser 2019 (rec.) :	47 500,00 €
Solde des restes à réaliser	- 45 926,20 €

Hors la présence de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission finances, budget,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte administratif du budget principal 2019.

La présente délibération sera jointe au budget principal 2020.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la commission finances, budget,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir approuvé le compte administratif 2019

Vu l'excédent de fonctionnement constaté de 348 953,93 €

Vu le déficit d'investissement constaté de 120 366,09 €

Vu le solde des restes à réaliser constaté de - 45 926,20 €

Vu l'avis favorable de la commission finances, budget,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**, d'affecter :

- à l'article D 001 de la section d'investissement du budget primitif 2020, la somme de 120 366,09 €,
- à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2020, la somme de 166 292,29 €,
- à l'article R 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020, la somme de 182 661,64 €.

Fait et affiché le 10 mars 2020

Le Maire,

César STORET